

MODIFICATIONS DE POSTES : TYPES D'ACTIONS

En 2012-2013, 1 440 propositions de modifications de postes ont été soumises, dont 291 ont éventuellement été retirées. Au total, 295 propositions étaient reliées à des postes d'EC à l'étranger et 830 reliées à des postes d'ERP à l'étranger (pour un total de 1 125 postes à l'étranger) et 24 demandes concernaient les bureaux régionaux au Canada.

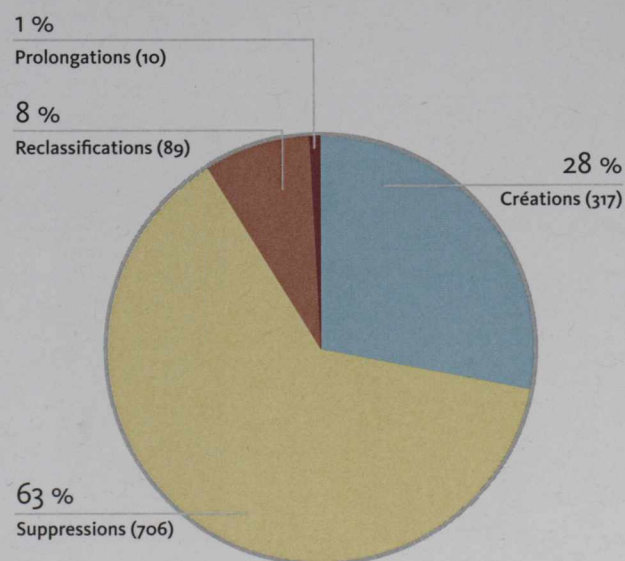
Le Comité sur la représentation à l'étranger (CORA) a examiné toutes les modifications de postes.

Les postes à l'étranger peuvent être modifiés par le biais de diverses actions menant à la création, la suppression, la reclassification, la prolongation ou la régularisation d'un poste, chaque action comptant comme une modification de poste. Par exemple, certaines reclassifications requièrent deux demandes : une pour le poste à reclassifier, une autre pour la création du poste à reclassifier. Dans ce cas, les deux changements seraient comptés comme une action, même si l'incidence réelle sur le nombre de postes est nulle.

- Il existe quatre types d'actions de « création » de poste :
 - normale : un nouveau poste d'ERP ou d'EC est créé dans le réseau;
 - redéploiement : un poste est associé à la suppression d'un poste dans une autre mission (sans incidence sur le nombre total de postes);
 - reclassification : des changements importants apportés à la description de tâches nécessitent la création d'un nouveau poste, auquel un nouveau numéro est attribué (sans incidence sur le nombre total de postes);
 - interne : changement de type de poste au sein de la même mission (par exemple, d'EC à ERP) ce qui n'a pas d'incidence sur le nombre total de postes.
- Il y a quatre types de d'actions de « suppression » de poste :
 - normale : un poste d'ERP ou d'EC est supprimé (un poste de moins dans le réseau);
 - redéploiement : un poste est associé à la création d'un poste dans une autre mission (sans incidence sur le nombre total de postes);

- reclassification : un poste existant et son numéro sont supprimés, en raison de changements importants apportés aux tâches, nécessitant la création d'un nouveau poste (sans incidence sur le nombre total de postes);
- interne : changement de type de poste au sein de la même mission (par exemple d'EC à ERP), ce qui n'a pas d'incidence sur le nombre total de postes.
- « Reclassification » : un poste doit être reclassifié en raison de l'évolution des tâches (ne nécessite pas un nouveau numéro).
- « Prolongation » : un poste est prolongé pour une durée déterminée ou devient un poste indéterminé.

FIGURE 26
Modifications de postes* dans les missions
en 2012-2013, par type d'action



Source : Données du Système de suivi de la gestion des cas (SSGC), 31 mars 2013.

* Trois actions ne sont pas illustrées dans cette figure, soit un changement de responsable et deux régularisations.

Note : Les 24 modifications de postes survenues dans les bureaux régionaux au Canada ne sont pas incluses dans cette figure.